



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 70587

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la politique du sport dans la vie universitaire. Suite au rapport remis en 2008 sur le développement du sport à l'université, et dont les recommandations visent à développer l'offre de sport à l'université, à mieux reconnaître la pratique sportive dans les cursus, et l'encourager dans un souci de santé publique, il lui demande quelles sont les mesures envisagées à ce sujet.

Texte de la réponse

Les établissements d'enseignement supérieur proposent à tous les étudiants, quel que soit leur niveau sportif, la possibilité de pratiquer sur leur campus des activités physiques et sportives individuelles ou collectives, adaptées à leur demande. Chaque université possède un service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS) ou un service interuniversitaire d'activités physiques et sportives (SIUAPS) créé par plusieurs universités. Ces services sont situés au sein de l'établissement, ils organisent et encadrent les activités physiques et sportives. Cette pratique sportive libre se déroule en dehors des heures de cours, mais peut faire l'objet d'une validation dans le cursus dans le cadre d'une UE libre ou par l'attribution de crédits d'études (ECTS). Ces activités sont prolongées et complétées par celles des associations sportives qui assurent l'entraînement des étudiants en sport collectif et individuel pour qu'ils participent aux compétitions de sport universitaire organisées par la Fédération française du sport universitaire. La FFSU fédère ces associations. Par ailleurs, l'association « Union des clubs universitaires » (UNCU) qui fédère les clubs universitaires agit pour le développement des activités sportives entre les étudiants et les non-étudiants, dans le respect de l'éthique et des valeurs portées par l'université. De manière générale, les établissements ont bien compris l'intérêt de développer la pratique sportive sur les campus : en plus de participer directement à leur attractivité et à leur rayonnement, elle est un facteur d'intégration des étudiants, de création de lien social, de bonne santé physique et de réussite dans les études. En juillet 2008, le professeur Gérard Auneau et Stéphane Diagana ont rendu un rapport sur le « développement du sport à l'université » qui dresse un état des lieux de la pratique du sport à l'université et présente plusieurs propositions pour l'améliorer. La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche soutient la préconisation de la généralisation de l'offre de sport en licence, proposition qui recueille également l'assentiment de la conférence des présidents d'université.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70587

Rubrique : Éducation physique et sportive

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2010, page 1275

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3675